

RÈGLES

POUR CLASSEMENTS OSIRIS

1. Généralités

Les classements seront établis selon la formule du temps sur distance ou du temps sur temps, avec ou sans prise en compte du coefficient de vent léger (CVL). Par défaut, la formule temps sur distance avec application du CVL sera appliquée.

En cas d'autre choix prévus par les Instructions de course, la solution retenue, placée sous la responsabilité du président du Comité de Course (CC), sera toujours signifiée avant le départ et ne pourra plus être changée pour la course.

Pour les épreuves à durée fixe les règles de calcul sont indiquées dans le document H 114.

Pour les courses poursuites à départ décalé les règles de calcul sont indiquées dans le document H 116.

2. Répartition des bateaux

Les bateaux sont répartis en filières qui servent de premier guide pour proposer plusieurs programmes et classements à une flotte. Les quatre filières sont :

- la filière « Régate Ultra légers » (groupe L);
- la filière « Régate à déplacement léger » (groupes R1, R2, R3);
- la filière « Croiseurs légers » (groupes A et B);
- la filière « Course Croisière » (groupes C et D).

Dans chaque filière les groupes OSIRIS qui désignent des ensembles aux comportements homogènes, sont aussi utilisables pour faire des classements séparés quand la participation le permet.

Si des regroupements de filières sont nécessaires pour avoir un minimum de 10 bateaux par classement, les filières L et R seront regroupées en priorité.

Les répartitions pour classements seront publiées avant le premier départ.

3. Bateaux à classer en groupe X

Les bateaux dépourvus d'un contrat de jauge valide constituent de fait le groupe X et doivent être classés à part quel que soit leur nombre, en classement

bis, selon la méthode exposée au document H 120. En aucun cas un titre national ou régional ne peut être décerné à un bateau du groupe X.

4. Rating des bateaux

Le rating d'un bateau est personnalisé selon les contrats de jauge et ne peut être modifié que par l'autorité de jauge Osiris.

5. Détermination et utilisation du coefficient de rating

Pour trouver le coefficient d'allégeance applicable en secondes par milles (SM) à partir de la valeur du rating net (RN) on applique les formules suivantes :

du rating 0 au rating 11	$SM = 290 - RN \times 15$;
du rating 11 au rating 30	$SM = 125 - (RN - 11) \times 10$;
du rating 30 au rating 45	$SM = -65 - (RN - 30) \times 8$;
à partir du rating 45	$SM = -185 - (RN - 45) \times 6$.

Pour calculer le facteur de multiplication du temps (TMF) on applique la formule suivante :

$$TMF = 600 / (SM + 683)$$

Le TMF est arrondi à 4 chiffres significatifs selon la valeur du 5^o chiffre.

Le tableau du document H105 indique les principales valeurs.

Ces dispositions rendent possible l'introduction de bonus-malus exprimés avec une décimale différente de 0 ou 5.

6. Calcul du temps sur temps

Le temps compensé du bateau est calculé selon la formule :

$$Tc = Tr * TMF$$

avec :

- Tc : temps compensé.
 - Tr : temps réel.
 - TMF : coefficient temps sur temps du bateau (indiqué sur le contrat de jauge).
- (Voir document H 105).

7. Calcul du temps sur distance

Le temps compensé du bateau est calculé selon la formule :

$$T_c = T_r - (SM * D)$$

Avec :

- T_c : temps compensé.
- T_r : temps réel.
- SM : allégeance du bateau exprimée en seconde par milles (indiquée sur le contrat de jauge).
- D : distance à parcourir.

(Voir document H 105).

8. Attribution des points

8.1 SYSTÈME LP 200

Ce barème prévoit de donner un nombre variable de points au premier d'une compétition ayant eu de 5 à 20 classés. Celui-ci reçoit 50 points pour un résultat avec 5 classés, et 10 points de plus par classé, jusque 20 classés (soit alors 200 points.) Avec plus de classés, le premier marque toujours 200. Dans tous les cas le dernier classé reçoit 10 points. Et dans tous les cas les autres classés reçoivent des points selon une répartition linéaire entre le premier et le dernier.

Ce barème est utilisé dans le classement national OSIRIS HABITABLES, entre les grades de course 5B et 4, avec des coefficients variant selon ces grades.

8.2 SYSTÈME LP 210

Ce barème est utilisé pour mémoriser les résultats des championnats de France. Il fonctionne sur le même principe, en étant insensible au nombre de classés. Il donne 200 points au premier quel que soit le nombre de classés (avant application du coefficient prévu pour l'épreuve).

Il est aussi utilisé pour les régates OSIRIS de grade 5C dont le coefficient est 0.25.

8.3 SYSTÈME H

Les points sont calculés dégressivement selon la formule suivante (valeurs arrondies à 0.01 près) :

Légende

$$\text{points} = 101 * (N - A + 1) / (N + 1)$$

avec :

- I = nombre d'inscrits devant être classés ensemble.
- N = nombre de partants, soit les inscrits moins les DNC ($N = I - \text{DNC}$).
- A = Place du bateau dans son classement.
- DNC, DSQ, DNE, BFD, OCS : reçoivent 0 point.
- DNS, DNF, RET : reçoivent la moitié des points du dernier bateau arrivé et classé.

(Cette disposition favorise les bateaux présents sur la ligne de départ par rapport aux DNC qui n'ont pas fait l'effort de quitter le quai.)

NB : pour ne pas fausser le compte de points des bateaux, les bateaux expérimentaux (Groupe X) ne sont ni comptés dans les inscrits ni dans les partants, leur place en bis n'affecte ni les places, ni les points des autres bateaux.

8.4 AUTRES SYSTÈMES

Les autres systèmes d'attributions de points peuvent être utilisés tel que le système de points à minima décrit dans les **RCV**. (En particulier pour totaliser les résultats de courses différentes lors d'une épreuve). ■